

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018

**PRESENTS** : MM. AMIENS Maire, COURT, Mme REGALDI, M. BRUNIAUX, Mme PINGAT CHANEY, M. MOLIN Adjoints, Mme BARBIER, M. PIERRE, Mmes CHATEAU, VUILLEMIN, M. ACCARD-GUILLOIS, Mme LOMBARD, MM. GUILLAUMOT, JEANNEY, Mme RAMBOZ, M. MULIN, Mmes FOURNIER, ROLET, M. BERNARD, Mme PERRARD, M. MOREL, Mme DE ZAN, M. SERVOLLE.

**ABSENTES AYANT DONNE POUVOIR** :

Mme ALIBERT pouvoir à Mme CHATEAU

Mme DESVIGNES RIBEIRO pouvoir à M. JEANNEY

**ABSENTS** : MM. FRANCONY, HIRSINGER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LOMBARD Marie-Josèphe

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 05 avril 2018.

Mme LOMBARD Marie-Josèphe souhaite revenir sur le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal qui ne relate pas son élection, à l'unanimité, en tant que Conseillère Communautaire à la place de Mme LUCAS VERNUS.

Elle souhaite rappeler que faute de candidates proposées par le groupe de la minorité, elle avait été désignée.

M. AMIENS Bernard dit que cette question est à l'ordre du jour de ce Conseil et qu'il reviendra sur ce point.

Il n'y a pas d'autres observations, le compte-rendu est adopté et on passe à l'ordre du jour :

- 1) Réserve biologique intégrale du Cul des Forges,
- 2) Renouvellement matériel vétuste – Tranche 6 – Eclairage public,
- 3) Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec l'EPCC Terre de Louis Pasteur,
- 4) Acquisition et échange de parcelles de terrain,
- 5) Vente de l'ancien chemin communal AN 7 à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de l'Ethole,
- 6) Subvention au CCAS,
- 7) Effacement de dettes,
- 8) Election d'un conseiller communautaire,
- 9) Parcours d'Amorçage du Codéveloppement Territorial/Alliance sens et économie sur le territoire de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura
- 10) Tarifs piscine 2018,
- 11) Tarifs boutiques musées,
- 12) Création d'un réseau d'assainissement et d'un poste de refoulement secteur du Canal Faramand et rue de l'Huilerie – Demande de subvention,
- 13) Emplois saisonniers 2018 : recrutement de personnel non titulaire contractuel,
- 14) Communications.

\*\_\*\_\*

### 1 – **RESERVE BIOLOGIQUE INTEGRALE DU CUL DES FORGES**

La commission Espaces protégés du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) a donné le 06 décembre 2017 un avis favorable, à l'unanimité, pour l'extension et la conversion en Réserve Biologique Intégrale (RBI) de la réserve biologique dirigée de la reculée du Cul des Forges.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis après avoir pris connaissance du projet d'arrêté portant modification de la Réserve Biologique Intégrale et approbation de son plan de gestion.

M. AMIENS Bernard ajoute que le Ministère de l'Agriculture fait l'honneur à la Commune de reconnaître ce secteur comme une zone à protéger. Il s'agit d'un espace où la faune et la flore sont exceptionnelles et doivent être protégées car elles sont uniques pour certaines espèces. Ce lieu subit une fréquentation exponentielle de promeneurs et cela doit permettre de protéger ce patrimoine exceptionnel.

Une discussion a été engagée avec les Maires des Communes voisines pour une extension de cette réserve.

Arbois fait désormais partie des rares Communes françaises qui ont une RBI.

Lors de la prochaine journée citoyenne, un chantier pourrait avoir lieu sur ce site, lors de la visite du rapporteur de la commission des espaces protégés, des vieux fils de fer barbelés imprégnés dans les arbres ont été relevés, il serait intéressant de les enlever car ils présentent un danger pour les animaux notamment.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la version finale du dossier modificatif et plan de gestion de la Réserve Biologique Intégrale de la reculée du Cul des Forges et le projet d'arrêté portant modification de la Réserve Biologique Intégrale de la reculée du Cul des Forges et approbation de son plan de gestion tel qu'il vient de lui en être donné.**

## **2 – RENOUELEMENT MATERIEL VETUSTE – TRANCHE 6 – ECLAIRAGE PUBLIC**

Le SIDEC propose à la Commune la réalisation de la 6<sup>ème</sup> tranche de renouvellement du matériel vétuste d'éclairage public. Le montant estimatif du programme présenté est de 8 559,88 € T.T.C., le SIDEC apportant une aide de 1 711,98 € (20 %).

Le Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser le SIDEC à réaliser cette opération.

M. MOLIN René indique qu'il s'agit de renouveler 11 lampes au sodium. Elles sont remplacées par des lampes à abaissement automatique d'intensité après un temps donné. Il s'agit d'économies pour la Commune et c'est un peu plus respectueux de l'environnement.

Mme DE ZAN Anne demande si la Commune n'a jamais envisagé d'éteindre complètement les lampes de rues à partir d'une certaine heure comme cela se fait dans de nombreuses Communes.

M. AMIENS Bernard répond que certaines Communes l'ont fait et sont revenues en arrière, la population a quand même un sentiment d'insécurité dès lors que tout est éteint. Le changement de lampes a déjà permis à la Commune de faire des économies importantes.

M. BERNARD Romain indique qu'il y a beaucoup de monde la nuit en Ville, notamment le week-end, les gens qui sortent de la discothèque remontent souvent la Ville à pied. Il pense que pour des raisons de sécurité, les lampes doivent restées allumées.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 8 559,88 € T.T.C.**

## **3 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR**

La convention a pour objet la mise en œuvre de l'article 21 des statuts de l'EPCC Terre de Louis Pasteur. Il s'agit de fixer le montant annuel de la contribution de fonctionnement de la Ville d'Arbois à l'EPCC Terre de Louis Pasteur. Une contribution à hauteur de 20 000 € est demandée.

Le Conseil Municipal doit délibérer afin d'autoriser le Maire à signer cette convention et à verser la somme de 20 000 € à l'EPCC Terre de Louis Pasteur.

M. AMIENS Bernard ajoute qu'il y aurait à rediscuter mais qu'honnêtement, il y a aujourd'hui enfin plus de perspectives qu'il y en avait il y a quelques années. La présidence de l'EPCC a changé, les Communes d'Arbois, Dole et les Communautés de Communes, le Département mais aussi l'Institut Pasteur et l'Académie des Sciences se sont mis d'accord pour aboutir à un projet revu à la baisse mais qui a de vraies perspectives d'aboutir cette fois-ci.

Il rappelle que la Commune, antérieurement à l'EPCC, versait annuellement une subvention de 10 000 € pour la maison Pasteur et qu'elle en assurait l'entretien.

M. BRUNIAUX Philippe dit que le coût d'entretien était estimé entre 6 000 et 7 000 €.

Aujourd'hui, tous les sites Pasteur sont regroupés au sein de l'EPCC et chaque Commune, Communauté de Communes et le Département abondent au financement de l'EPCC.

M. MOREL Jean-Claude dit que cela fait des années qu'il entend parler du projet et que rien n'aboutit. En 2017, il rappelle que M. AMIENS avait dit au Conseil qu'Arbois ne financerait plus si rien ne voyait le jour.

M. MOREL Jean-Claude ajoute que la Commune va encore financer 20 000 € pour un projet virtuel alors que de nombreuses choses sont à faire à Arbois : entretenir le square Morel qui est en friche, entretenir les extérieurs du château Pécauld qui tombent en ruine, installer les panneaux lumineux promis...

M. AMIENS Bernard répond que la participation de la Ville n'a pas beaucoup évoluée par rapport à ce qui était donné auparavant pour la maison Pasteur. Il avait effectivement dit que la Commune reverrait sa participation si aucun projet ne voyait le jour. Aujourd'hui les choses ont évoluées, un projet est construit, il a été discuté et validé par l'Institut Pasteur, l'Académie des Sciences, le Département et les Collectivités. Il y a une vraie ambition autour de ce nouveau projet. Il y a un engouement très fort de la nouvelle secrétaire perpétuelle de l'Académie des Sciences, et une volonté réaffirmée du Département. Il ne serait pas loyal d'abandonner tout le monde maintenant pour 20 000 € là où la Commune en mettait 17 000 € il y a quelques années.

Malgré tout, l'EPCC a un bilan positif, il a permis d'augmenter la fréquentation de la maison Pasteur.

M. MOREL Jean-Claude indique que la maison Pasteur fonctionnait bien avant l'EPCC.

M. AMIENS Bernard rappelle qu'en 2008, la Commune était interrogée sur le devenir de la Maison Pasteur, l'Académie des Sciences avait utilisé toutes les réserves financières dédiées à la maison qui présentait alors un déficit de plus de 60 000 €. Il a fallu fédérer les sites Pasteur, stimuler les visites de la Maison d'Arbois et en même temps réfléchir autour du projet de la maison Vercel.

M. MOREL Jean-Claude pense que personne ne voit le projet bouger et que la Commune a bien d'autres attraits touristiques que Pasteur et que ce n'est pas l'EPCC qui fait venir et qui retient les touristes.

M. AMIENS Bernard répond que l'EPCC a augmenté l'attractivité de la maison Pasteur avec la modernisation des visites. Le développement de la collaboration Arbois/Dole est aussi à mettre à l'actif de l'EPCC.

Enfin, sans l'EPCC, la Commune serait sollicitée financièrement de la même façon.

M. AMIENS Bernard se dit satisfait de la façon dont le projet évolue depuis quelques mois mais il attend plus de concret au-delà du seul effet de l'action touristique-économique de la maison Pasteur.

Pour répondre plus généralement à M. MOREL Jean-Claude, M. AMIENS Bernard indique que l'architecte en charge du projet des aménagements urbains vient en réunion à Arbois lundi.

Pour le Château Pécauld, beaucoup de questions sont posées, son coût d'entretien est énorme. Le projet a, à l'époque, été imaginé de façon pharaonique, comme bien des choses à Arbois. Aujourd'hui il héberge uniquement le musée et le CIVJ.

M. AMIENS Bernard ajoute que si quelqu'un est acheteur, la Ville sera vendeuse.

M. MOREL Jean-Claude indique qu'il parlait surtout des extérieurs du château qui sont en déshérence. La Commune devrait se recentrer sur ce qui existe et non pas sur un projet virtuel.

Mme CHATEAU Christine ajoute que le but de l'EPCC était d'installer une synergie entre tous les sites Pasteur du Jura. L'objectif a été atteint. Une évolution notable de la maison Pasteur a été obtenue. Elle conclue en disant que Pasteur est une richesse fondamentale d'Arbois.

M. MOREL Jean-Claude ajoute que la Communauté de Communes subventionne également à hauteur de 20 000 €. L'argent pourrait être mis ailleurs, pour des choses plus visibles et plus utiles pour les arboisiens.

M. MOLIN René ajoute que Dole met quant à elle 120 000 € mais que l'équilibre reste fragile et que si un financeur abandonnait, c'est l'EPCC même qui serait remis en question.

M. AMIENS Bernard indique que les 40 000 € ne couvrent pas la masse salariale. Cependant, selon lui, l'argent arboisien n'est pas gaspillé à cet endroit, tout ceci contribue au maintien et au développement de la maison Pasteur.

Quant à mettre de l'argent sur le square Morel, c'est un autre dossier. Une demande de DETR pour des travaux a été faite auprès de la Préfecture. Le projet global a été soumis au Conseil lors de la dernière séance, les choses avancent. Il rappelle que l'équipe technique de la Commune est bien allégée, avec les difficultés à recruter un directeur technique et les difficultés de santé des autres encadrants.

M. MOLIN René répond favorablement à la demande de Mme DE ZAN Anne afin d'obtenir une copie du dossier du projet de la Maison Vercel.

**A la majorité des suffrages exprimés (3 contre : Mme DE ZAN, M. MOREL, Mme PERRARD ; 1 abstention : M. SERVOLLE), M. MOLIN ne participe pas au vote, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'EPCC Terre de Louis Pasteur et accepte le versement d'une participation à hauteur de 20 000 € pour l'année 2018.**

Au sujet des panneaux lumineux, Mme REGALDI Sylvie informe le Conseil que l'Architecte des Bâtiments de France a, à ce jour, émis un refus pour leur installation.

#### **4 – ACQUISITION ET ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN**

Dans le cadre des échanges et ventes de parcelles engagés avec la Société Henri Maire afin de régulariser des situations de fait existantes depuis de nombreuses années, il est proposé au Conseil Municipal les échanges et acquisitions suivantes :

##### ACQUISITIONS

- parcelle BE n° 128 de 6 a 70 ca : vente par la SCV DES DOMAINES HENRI MAIRE au prix de 50,00 €,
- parcelle BH n° 147 de 1 a 16 ca : vente par la SC DES VIGNOBLES DU DOMAINE DU CHATEAU MONTFORT au prix de 50,00 €,
- parcelle BH n° 143 de 64 ca : vente par Mme TARBY Marie Christine et M. MAIRE Henri Michel au prix de 50,00 €.

##### ECHANGES

- SCV DES DOMAINES HENRI MAIRE échange au profit de la Commune d'ARBOIS la parcelle BE 118 d'une superficie de 6 a 44 ca / SCV DES DOMAINES HENRI MAIRE reçoit en contre échange de la Commune d'ARBOIS la parcelle BE 121 d'une superficie de 6 a 55 ca.
- SA HENRI MAIRE échange au profit de la Commune d'ARBOIS : la parcelle BE n° 123 d'une superficie de 6 a 54 ca, la parcelle BE n° 125 d'une superficie de 36 a 35 ca, TOTAL : 42 a 89 ca
- SA HENRI MAIRE reçoit en contre échange de la Commune d'ARBOIS la parcelle BE n° 131 d'une superficie de 24 a 79 ca

M. AMIENS Bernard ajoute qu'il s'agit de régulariser des erreurs, des problèmes historiques. Cette régularisation avait été envisagée depuis de nombreuses années, mais les changements de propriétaires ont retardé les choses. C'est l'aboutissement des négociations qui ont eu lieu avec la société depuis plusieurs années, tout d'abord sur le retour du siège social à Arbois, puis le travail sur le raccordement de la société à la station d'épuration et enfin la régularisation des parcelles.

**Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour ces échanges et achats de parcelles.**

#### **5 – VENTE DE L'ANCIEN CHEMIN COMMUNAL AN 7 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARBOIS POLIGNY SALINS CŒUR DU JURA DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE L'ETHOLE**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de l'Ethole (1<sup>ère</sup> tranche, soit 20 parcelles représentant 63 000 m<sup>2</sup> disponibles pour l'accueil ou le développement de nouvelles entreprises), la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a besoin de bénéficier de l'emprise de l'ancien chemin communal cadastré Section AN, parcelle N°7 sise à Arbois.

Cet ancien chemin, qui n'a plus d'affectation et d'usage depuis plusieurs années, sépare jusque-là la Zone déjà urbanisée de l'actuelle ZI de l'Ethole et l'ancienne emprise de l'aérodrome aménagée dès 2015 par la Communauté de Communes pour la nouvelle ZAC.

L'emprise de ce chemin fait partie intégrante du plan de composition de la zone, dans le sens où il intègre notamment l'accès à la ZAC. C'est dans cette perspective que la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a sollicité la Commune d'Arbois de sorte à devenir acquéreur.

Pour mémoire, ce chemin était, antérieurement à l'aménagement, en friche sur une majeure partie et pour le reste annexé par les propriétaires riverains. Ce chemin n'était donc plus affecté à l'usage du public depuis de nombreuses années, les riverains accédant à leurs propriétés par ailleurs.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désaffecter et de vendre à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura l'ancien chemin rural cadastré AN, N°7 d'une superficie de 1 388 m<sup>2</sup> au prix de 1 €.**

## **6 – SUBVENTION AU CCAS**

Le CCAS d'Arbois sollicite, comme chaque année, une subvention de fonctionnement de 14 000 € au titre de l'année 2018.

Mme REGALDI Sylvie indique que la somme demandée est identique à celle de 2017.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention de 14 000 € au CCAS d'Arbois pour l'année 2018.**

## **7 – EFFACEMENT DE DETTES**

Suite à un jugement du Tribunal de Commerce de Lons le Saunier prononçant l'effacement de créances éteintes, le Conseil Municipal doit délibérer afin d'effacer les titres suivants :

- Titre 2014 - 442 : Terrasse annuelle - 125€

- Titre 2015 – 240 : Terrasse annuelle – 195€

M. COURT Jean-Jacques ajoute qu'il s'agit d'une entreprise en liquidation et déclarée en insuffisance de crédits.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal prononce l'effacement par une écriture au compte 6542 des titres ci-dessus.**

## **8 – ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

M. AMIENS Bernard indique que suite au Conseil Municipal du mois d'avril qui avait désigné, à l'unanimité, Mme LOMBARD Marie-Josèphe, Conseillère Communautaire en remplacement de Mme LUCAS VERNUS démissionnaire, Mme DE ZAN Anne a fait connaître, dès le lendemain, son souhait d'être candidate pour le poste de Conseillère Communautaire.

M. AMIENS Bernard rappelle que les membres de l'opposition avaient été sollicités pour désigner une candidate, puisque ce poste leur revenait de droit au titre de la représentation proportionnelle. Faute de candidate le soir de la désignation, c'est Mme LOMBARD Marie-Josèphe qui avait été légitimement élue.

M. AMIENS Bernard souhaite aboutir à un consensus, la légitimité à désigner Mme DE ZAN Anne est de droit vu que c'est le rapport majorité/minorité qui conduit à ce que l'opposition ait un poste de représentation à la Communauté de Communes.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal s'ils acceptent de procéder à une nouvelle élection et d'annuler la délibération désignant Mme LOMBARD Marie-Josèphe.

**Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, (11 contre, 1 abstention) accepte d'annuler la délibération du 05 avril 2018 désignant Mme LOMBARD Marie-Josèphe.**

**Le Conseil Municipal passe au vote pour la désignation d'une conseillère communautaire. Mme DE ZAN Anne est élue par 17 voix Conseillère Communautaire.**

M. AMIENS Bernard remercie le Conseil d'accorder une représentation de l'opposition à la Communauté de Communes.

## **9 – PARCOURS D'AMORCAGE DU CODEVELOPPEMENT TERRITORIAL/ALLIANCE SENS ET ECONOMIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARBOIS POLIGNY SALINS CŒUR DU JURA**

Le Conseil Communautaire de Cœur du Jura a voté, à l'unanimité, en sa séance du 10 avril dernier la décision de répondre favorablement à la souscription au Programme de Codéveloppement territorial de l'Alliance Sens et Economie.

L'Alliance Sens et Economie est une Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC). Elle regroupe des experts en développement territorial, agissant chacun pour leur compte et fédérant leurs compétences pour accompagner des territoires dans la structuration d'une démarche commune et collaborative.

L'intervention de la SCIC se fait à travers des programmes de « recherche-action » coproduits avec les différentes parties prenantes dans un rôle de facilitateur, de médiateur, de coach, de diplomate.

L'objectif est de créer un écosystème de confiance, impulser une dynamique partenariale public-privé, connecter des réseaux et communautés hétérogènes, combiner des projets, acteurs, idées, ressources, coconcevoir et coopérer des services de codéveloppement pour créer de la valeur économique au bénéfice du territoire et des organisations (entreprises, associations, pouvoirs publics et acteurs académiques...).

L'Alliance Sens et Economie mène actuellement ce type de démarche avec différents territoires, aujourd'hui dans le milieu urbain, mais elle a détecté sur le territoire de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, dans sa dimension rurale, un fort potentiel basé sur plusieurs aspects :

- les dynamiques économiques et culturelles,
- l'industrie, l'artisanat et la construction,
- les dynamiques institutionnelles.

### **La démarche : « le PACT », Parcours d'Amorçage du Codéveloppement Territorial**

Il s'agit d'un protocole expérimental avec un accompagnement personnalisé pour initier la dynamique de Codéveloppement Territorial sur un territoire.

Ce parcours expérimental a pour objectif de préparer, sur un territoire, la création du HUB (une plateforme, un noyau) de Codéveloppement Territorial (par exemple, sous la forme juridique d'une Société Coopérative d'intérêt Collectif). Cet outil assurera la gouvernance public-privé des actions de codéveloppement territorial, des partenariats mis en œuvre pour dynamiser et valoriser la création de valeur économique, sociale, environnementale, démocratique et culturelle en soutenant l'innovation sous toutes ses formes.

La durée du parcours porte sur une période de 6 à 12 mois.

La proposition consiste à associer les 3 bourgs-centres aux côtés de la Communauté de Communes afin que les 4 structures adhèrent à ce PACT, concrétisent un engagement collectif.

Tout au long de ce parcours, la Communauté de Communes bénéficiera ainsi de l'ingénierie des experts de l'Alliance Sens et Économie pour aider à l'émergence, au développement et à la concrétisation de partenariats alliant sens et business.

Exemples de domaines d'expertises :

- Patrimoine immobilier : pour faciliter la revitalisation du patrimoine territorial (locaux vacants, savoir-faire), l'émergence de nouveaux usages, notamment de lieux "d'hybridation" créateurs de valeur à partir des locaux vacants du territoire.
- Financement : pour faciliter le financement de projets par des investisseurs publics et privés, mais aussi par des mécènes.
- Numérique : pour faciliter la cartographie et la coordination des projets, acteurs, idées et ressources contribuant à décloisonner les informations sur le territoire.

- Communication ou marketing territorial : pour augmenter l'attractivité du territoire, attirer de nouvelles activités et de nouvelles populations, en particulier sur des segments de qualification recherchés par les entreprises (cadres, ingénieurs, techniciens supérieurs).
- Tourisme : pour optimiser les outils de valorisation touristique et attirer des acteurs de l'hébergement (augmenter l'attractivité des éléments remarquables et appuyer l'organisation des filières : sel, vin, comté, thermalisme, Salins de Sains – Unesco, Pasteur écoles professionnelles, etc... ).

### **Les parties prenantes (coproducteurs) du PACT**

Les représentants d'au minimum 4 organisations publiques et/ou privées :

- Décideurs (élus de collectivités ou d'organisations, PDG ou DG d'entreprises, etc... ),
- Equipes techniques.

Médiateurs et experts de l'Alliance Sens et Economie dont :

- Correspondant local : Pour Coeur du Jura/Région Bourgogne Franche-Comté : Jérôme Cordellier (basé près de Lons-le-Saunier),
- Correspondant national : Christophe Besson-Léaud (basé à Paris).

### **Après la phase de diagnostic, le volet opérationnel**

Cette démarche a pour finalité de générer des objectifs stratégiques. En cas de validation de ces derniers, la Communauté de Communes sera amenée à s'engager sur le chemin de l'investissement (travaux, services) et le déploiement de moyens/outils nécessaires à l'accompagnement de la politique de développement (ingénierie, communication spécifique - publique, territoriale et prospective).

Alliance Sens et Economie s'engage dans un processus partenarial avec le territoire de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et ses bourgs-centres. Elle s'engage au côté du territoire dans le « HUB de Codéveloppement Territorial » (SCIC), en tant que cofondateur. La SCIC de Codéveloppement du Territoire est ainsi indépendante et affiliée à l'Alliance Sens et Economie qui lui fait bénéficier de l'ingénierie de ses sociétaires et des autres territoires engagés dans le PACT.

Alliance Sens et Economie s'engage dans un processus d'intégration des enjeux de notre territoire :

- Constituer une plateforme numérique de partage des projets, problématiques, solutions et outils auxquelles les Collectivités qui participent ont accès,
- Coconstruire une candidature commune du « Codéveloppement Territorial » à l'appel à projet en 2018 du PIA3 TIGA, Territoire D'Innovation de Grande Ambition : un projet innovant de codéveloppement à plusieurs échelles, déployant le dispositif de Codéveloppement Territorial sur toute la France (primé lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt du PIA3 TIGA en 2017).

Le PIA3 TIGA dispose d'une enveloppe de 450 Millions d'Euros qui sera partagée entre une dizaine de projets de transformation territoriale.

La liste des territoires participants à cette candidature commune doit être élaborée pour fin mai 2018.

Si la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura s'engage dans cette candidature à l'appel à projet précité, elle pourra ainsi se retrouver de manière quasi certaine en situation unique en France d'un territoire rural candidat au PIA3 TIGA, propulsé au niveau national auprès d'agglomérations et métropoles, d'autres régions dans un cadre intégrant notamment des représentants régionaux et nationaux, d'instances ou de fédérations professionnelles, entrepreneuriales ainsi qu'un cortège d'acteurs qui accompagnent le développement des territoires : organismes bancaires, professionnels de l'immobilier, investisseurs, etc...

### **Le Budget prévisionnel de ce dispositif**

Il est aujourd'hui proposé par l'Alliance Sens et Economie une adhésion au PACT pour les Villes d'Arbois, de Poligny et de Salins ainsi que pour la Communauté de Communes. Le montant global de cette démarche s'élève à 100 000 €.

Ce type de démarche (recherche-action) est éligible au programme LEADER, dans sa dimension développement économique. Ainsi, le budget prévisionnel est présenté comme tel :

<b>ADHESION PACT (4 PARTENAIRES)</b>	<b>BUDGET</b>
DEPENSES	100 000 €
SUBVENTIONS LEADER	56 000 €
RESTE A CHARGE	44 000 €
Répartition entre :	CCAPS : 23 000 €, Arbois : 7 000 €, Poligny : 7 000 €, Salins : 7 000 €

Considérant l'intérêt de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins – Cœur du Jura, qui a voté à l'unanimité favorablement pour la proposition en sa séance du 10 avril dernier et pour l'intérêt de la Commune d'Arbois.

M. ACCARD-GUILLOIS Cyril dit craindre l'empilement de structures qui sont censées participer au développement local. Il serait bien qu'une véritable coordination ait lieu sur l'ensemble du territoire afin de savoir qui fait quoi. Il avoue s'y perdre lui-même un peu.

M. AMIENS Bernard répond que c'est justement ce qui fait qu'il faut se doter d'une structure spécialisée qui fera le lien entre tous et surtout qui est dotée d'outils et de développeurs à même de soutenir les démarches et initiatives de développement.

M. MOREL Jean-Claude dit qu'il faudra faire le bilan dans un an.

M. MOLIN René indique qu'il faudra au moins attendre 2 ans pour voir les résultats.

M. ACCARD-GUILLOIS Cyril ajoute que la question des arbitrages va être vite importante ; qui décide et sur quel territoire ?

M. AMIENS Bernard répond que la complexité vient du tuiage des compétences. Autant pour certaines compétences, cela reste clair mais pour d'autres, elles sont scindées entre la compétence qui appartient à la Communauté de Communes et des actions qui restent communales (exemple du tourisme et des parkings entretenus par les Communes...). Il espère que ces experts permettront d'y voir plus clair.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de participation au programme de la Communauté de Commune du Parcours d'Amorçage du Codéveloppement Territorial établie par l'Alliance Sens et Economie telle que présentée et valide le plan de financement.**

## **10- TARIFS PISCINE 2018**

TARIFS	ARBOIS		EXTERIEUR	
	2017	2018	2017	2018
Tickets adultes + de 18 ans	3.50 €	4.00 €	3.50 €	4.00 €
Carte 10 entrées adultes	23.00 €	28.00 €	28.00 €	33.00 €
Carte annuelle adultes	60.00 €	80.00 €	70.00 €	90.00 €
Tickets jeunes de 4 à 18 ans	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €
Carte 10 entrées jeunes	15.00 €	15.00 €	20.00 €	20.00 €
Carte annuelle jeunes	40.00 €	40.00 €	50.00 €	50.00 €
Séance Aquagym		5.00 €		5.00 €
Carte 10 séances Aquagym		40.00 €		40.00 €
Colonie, centre aéré enfants	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
moniteurs	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €
Enfants de - de 4 ans	GRATUIT		GRATUIT	

Mme DE ZAN Anne demande si une commission s'est réunie pour définir ces tarifs.

Mme PINGAT CHANEY Martine répond que cela s'est fait en interne en regardant les tarifs pratiqués dans les piscines alentours.

Mme DE ZAN Anne pense que des remises pour familles nombreuses et la gratuité pour les demandeurs d'emplois pourraient être envisagés.



**A l'unanimité des suffrages exprimés, (une abstention Mme DE ZAN) le Conseil Municipal approuve les tarifs 2018 de la piscine.**

## **11 – TARIFS BOUTIQUES MUSEES**

**A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les tarifs suivants pour les boutiques et billetteries des musées municipaux :**

- Catalogue Pasteur à l'œuvre : 29 € avec une remise de 6 € pour les librairies (revendeurs) soit 23 €
- Catalogue Auguste Pointelin La clarté intime de la terre : 24 € avec une remise de 5 € pour les librairies (revendeurs) soit 19 €.
- Atelier pour enfants : 5 € musée de la vigne et du vin et musée Sarret

## **12 – CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET D'UN POSTE DE REFOULEMENT SECTEUR DU CANAL DE FARAMAND ET RUE DE L'HUILERIE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Lors de sa réunion du 15 février 2018, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental. Pour la demande auprès de l'Agence de l'Eau, le Conseil Municipal doit s'engager à réaliser l'opération dans le respect de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer à nouveau sur ce dossier en décidant :

- d'adopter le projet de travaux de création d'un réseau d'assainissement et d'un poste de refoulement secteur du Canal Faramand et rue de l'Huilierie, évalué à 165 000 € H.T.,
- de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement,
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département pour la réalisation de cette opération.

M. AMIENS Bernard indique que de nombreux riverains se demandent s'ils devront payer leur raccordement au réseau.

M. MOLIN René répond que le raccordement sera fait systématiquement par l'entreprise lors du passage du tuyau et que cela sera gratuit. Le chantier va démarrer fin juin.

M. AMIENS Bernard redit sa fierté sur le dossier assainissement et la rénovation du réseau.

M. MOLIN René ajoute que le Syndicat des Eaux, quant à lui, redimensionne et remplace des tuyaux. Le rendement est passé de 40 % il y a quelques années à 70 % aujourd'hui. Là aussi, c'est un beau travail.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **d'adopter le projet de travaux de création d'un réseau d'assainissement et d'un poste de refoulement secteur du Canal Faramand et rue de l'Huilierie, évalué à 165 000 € H.T.,**
- **de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement,**
- **de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département pour la réalisation de cette opération.**

## **13 – EMPLOIS SAISONNIERS 2018 – RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE CONTRACTUEL**

Il est indispensable de recruter temporairement du personnel pour répondre aux besoins saisonniers, notamment à la piscine municipale et dans les musées municipaux.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la création des emplois saisonniers suivants pour l'année 2018 :**

Poste - Emploi	Nbre de postes	Grade	Durée hebdomadaire de travail	Rémunération indiciaire de base – Brut/majoré
----------------	----------------	-------	-------------------------------	---

#### PISCINE MUNICIPALE

Maître-Nageur Sauveteur (BEESAN) <i>mai – juin – juillet - août - septembre</i>	2	Educateur des APS	35 h	5 <sup>ème</sup> échelon IB 406 – IM 366
<i>mai – juin – juillet</i>	1			
Maître-Nageur Sauveteur (BEESAN) <i>scolaires juin + public mai - juin - juillet – août - septembre</i>	1	Educateur des APS	25 h	5 <sup>ème</sup> échelon IB 406 – IM 366
Surveillant baignade (BNSSA) <i>juin – juillet – août - septembre</i>	1	Educateur des APS	35 h	1 <sup>er</sup> échelon IB 366 – IM 339
Surveillant baignade (BNSSA) <i>août</i>	1	Educateur des APS	35 h	1 <sup>er</sup> échelon IB 366 – IM 339
Surveillant baignade (BNSSA) <i>juin - juillet - août</i>	1	Educateur des APS	10 h	1 <sup>er</sup> échelon IB 366 – IM 339
Caissier <i>mai- Juin-</i>	1	Adjoint administratif	Juin : 15 h	7 <sup>ème</sup> échelon – C1 IB 356 – IM 332
Caissier ou caissière <i>juillet – août - septembre</i>	1		Juillet : 33 h Août : 35 h	
Caissière <i>mai - juin – juillet – août - septembre</i>	1	Adjoint administratif	Juin : 15 h Juillet : 33 h Août : 35 h Septembre : 2 jours	7 <sup>ème</sup> échelon – C1 IB 356 – IM 332

#### MUSEES

Musée de la Vigne et du Vin (Agent accueil - visites)	1	Agent du patrimoine	Juillet : 21h	1 <sup>er</sup> échelon – C1 IB 347 – IM 325
	1	Agent du patrimoine	Août : 21h	
Musée Sarret de Grozon (Agent accueil -visites)	2	Agent du patrimoine	Juillet : 23h Août : 27 h Septembre : 18 h	1 <sup>er</sup> échelon – C1 IB 347 – IM 325
			1 <sup>er</sup> échelon – C1 IB 347 – IM 325	

## 14 – COMMUNICATIONS

### \* Décisions prises au titre des délégations du conseil au Maire

- Attribution du marché de création d'un bassin de rétention à la piscine à l'entreprise SAILLARD TP d'un montant de 40 800 € T.T.C.
- Attribution du marché de création d'un réseau d'assainissement et d'un poste de refoulement – Canal de Faramand et rue de l'Huilerie à l'entreprise ETCTP d'un montant de 179 823,60 € T.T.C.

\* Convention champignons 2018

Suite aux nombreuses réunions qui se sont tenues en ce début d'année, réunions quelques fois tendues avec M. le Préfet, les services de gendarmerie, l'ONF, les Communes Forestières, l'ACOFOR, il a été retenu le principe d'essayer d'organiser une filière de cueillette légale des champignons et le renforcement des actions de dissuasion et de répression contre l'activité illégale.

M. AMIENS Bernard rappelle que la saison 2017 c'était 600 cueilleurs et 200 tonnes de champignons ramassés, avec de nombreuses infractions : une cueillette illégale de par les quantités ramassées chaque jour, des déchets monstrueux en forêt, des feux en forêt, des dégradations de cabanes, des plaintes de commerçants, des agressions, une gêne pour les utilisateurs habituels de la forêt, des conflits...

Des solutions sont recherchées pour stopper cela : répression ou tentative de casser le marché avec l'installation de cueilleurs légaux. Les forces de l'ordre n'ont pas les moyens de sécuriser l'ensemble.

L'Association Départementale des Communes Forestières, l'ONF et la DIRECCTE ont réfléchi à une solution d'emploi de salariés saisonniers recrutés par l'intermédiaire d'un groupement d'employeurs.

Il sera ainsi proposé à la Commune d'adhérer à ce groupement d'employeurs, l'ONF se chargeant de trouver les acheteurs de lactaires et l'Etat assurant la sécurité des personnes, le contrôle des fraudeurs et le contrôle des acheteurs.

M. AMIENS Bernard dit que le projet financier lui semble précaire, une réflexion est engagée par l'association qui se chargerait de trouver les cueilleurs mais avec une rémunération au tarif légal laissant à entendre qu'au final ce serait une charge lourde pour la Commune.

M. AMIENS Bernard se dit assez circonspect par rapport à cette question de la régularisation, il est partisan d'une méthode plus coercitive pour enrayer ce trafic. La Commune sera, cependant sans doute obligée de souscrire à cette nouvelle convention, par solidarité avec les autres Communes, il s'agit à nouveau selon lui d'un pis-aller.

M. AMIENS Bernard ajoute qu'un habitant est allé décharger sur la Sommières de Brétigny des déchets de démontage d'une clôture, plainte a été déposée.

Mme REGALDI Sylvie souhaite donner une information sur les subventions accordées par le CCAS :

- Croix rouge : 650 €
- Club Notre soleil : 900 €
- Association SARA : 500 €. Mme REGALDI a rencontré les membres de l'association qui lui ont confirmé que l'association ne se substitue pas à ce qui existe déjà pour les demandeurs d'asile.
- Avec Eux : 400 €

M. BRUNIAUX Philippe s'étonne que l'association Avec Eux ait une subvention moindre que SARA. Il s'agit de l'association des bénévoles qui interviennent à l'hôpital et la maison de retraite.

Mme REGALDI Sylvie répond que cette association avait une grosse réserve de trésorerie.

- Consommation Logement Cadre de Vie : 560 €

M. COURT Jean-Jacques demande s'il s'agit bien d'une association arboisienne.

Mme REGALDI Sylvie répond que oui et qu'elle rayonne sur tout le canton.

Mme REGALDI Sylvie informe le Conseil que des flyers sur le zéro phyto ont été distribués. Elle demande aux Conseillers de se faire les relais de cette démarche devenue obligatoire.

M. MOREL Jean-Claude pense que la commission créée autour de la maison Molliet devrait être ouverte aux arboisiens qui le désirent.

M. SERVOLLE Xavier attire l'attention du Conseil sur les problèmes de sécurité vers le magasin ATAC en raison de l'entreprise Aviet qui encombre le trottoir. Les piétons sont obligés de

marcher sur la route et cela pose d'autant plus problème quand il s'agit d'un bus qui vient de décharger une cinquantaine de personnes.

M. MOLIN René répond que M. AVIET a déposé une déclaration de travaux pour la rénovation de son bâtiment et que cela pourra être discuté avec lui dans ce cadre.

M. AMIENS Bernard ajoute que des problèmes de vitesse sont récurrents aux entrées de Ville, c'est une problématique nationale, une réflexion est engagée. De même, les riverains de la rue du Pré Vercel ont interpellé la Commune sur la dangerosité de cette voie.

La séance est levée à 22 h 30.